

Vannes, le 2 novembre 2020

Lettre ouverte au premier ministre : stop à la concurrence déloyale contre les artisans morbihannais du bâtiment !

« Le premier confinement n'avait pas posé en des termes aussi aigus ce problème de justice. J'entends ça, je comprends. »

Monsieur le Premier ministre,

en dépit de vos propos de dimanche soir, le problème de la concurrence déloyale perdure dans le bâtiment. Certes, et suite à notre demande, notre secteur peut continuer de travailler. Nous ne pouvons que vous en remercier et nous en féliciter. Néanmoins, le diable se cache souvent dans les détails. Et cette fois, il a décidé de ne plus se cacher du tout :

- Une entreprise vendant et installant des cuisines / parquets / dressings / salle de bains est obligée de fermer tandis que son principal concurrent dans la commune, une enseigne de bricolage vendant les mêmes produits, peut rester ouvert.
- Un artisan vendant des appareils de chauffage à énergies renouvelables (et les consommables) est contraint de fermer alors que les grandes surfaces vendant des produits identiques peuvent rester ouvertes. La fermeture du site le pénalise doublement car il propose également le ramonage et l'entretien des appareils. La perte de chiffre d'affaires de vente influe mécaniquement sur celui du SAV.
- Un autre artisan vend des poêles. Son point de vente se situe juste à côté d'une grande enseigne autorisée à rester ouverte et à poursuivre la vente de matériaux et de divers appareils de chauffage. L'activité des deux entreprises est similaire mais l'une peut rester ouverte tandis que l'autre doit fermer.

Impossible de le nier : il y a bel et bien concurrence déloyale, au préjudice de nos artisans. Et ce ne sont là que quelques exemples morbihannais parmi d'autres.

L'intérêt sanitaire a évidemment prévalu aux décisions gouvernementales et la CAPEB ne peut qu'appeler au respect des règles imposées. En revanche, en tant que représentante de 40% des artisans du bâtiment de notre département, notre organisation professionnelle s'étonne très fortement que toute forme de concurrence déloyale n'ait pas été supprimée. Cela est même paradoxal par rapport aux récentes actions positives menées par les pouvoirs publics :

- l'Etat veut revitaliser les centres bourgs mais favorise les grandes enseignes
- l'Etat veut redynamiser l'apprentissage mais oblige ceux qui recrutent à cesser leur activité
- l'Etat parle de soutien financier mais ferme de nombreux débouchés aux artisans
- l'Etat veut poursuivre l'activité économique mais pénalise un secteur qui connaît déjà des difficultés de recrutement

Monsieur le premier ministre, il est vital pour nos artisans du bâtiment que des règles claires et équitables s'appliquent. Tous les acteurs économiques doivent bénéficier du même traitement. Et le recours à la vente par correspondance n'y changera rien : dans nos métiers, un client a besoin de



conseils personnalisés et il veut voir ce qu'il achète. Précisons également qu'interdire le choix dans des lieux dédiés (carrelage, peinture, poêles ou autres systèmes de chauffages, menuiseries, cuisines...) va mécaniquement bloquer les chantiers et toute la chaîne, pas seulement les entreprises concernées par ces lots.

Ajoutons à cela quelques tensions sur les délais d'approvisionnement des matériaux, des temps de traitement des dossiers en matière d'aides à la rénovation trop longs, le problème de retard des actes notariés ou des permis de construire, et nous avons de beaux ingrédients pour fragiliser davantage nos artisans.

Alors, s'il-vous-plaît, monsieur le Premier ministre, imposez une concurrence saine ! Imposez des règles du jeu équitables ! Imposez la justice ! Il en va de la survie d'un certain nombre d'entre nous.

Très respectueusement,

Etienne Champagne, président CAPEB du Morbihan (charpentier), et le conseil d'administration
champagne-charpente@orange.fr - 06 87 54 58 51

Ludovic Espitalier-Noël, secrétaire général CAPEB-U2P Morbihan
ludovic.espitalier-noel@capeb56.fr – 07 88 29 44 07